



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 30/04/19

Reçu en Préfecture le : 03/05/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2019
D - 2019/116

Aujourd'hui 29 avril 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Madame Florence FORZY-RAFFARD présente jusqu'à 17H00, Madame Catherine BOUILHET présente jusqu'à 18H50 et Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 20H00

Excusés :

Madame Brigitte COLLET, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL

Bordeaux Fête le Fleuve 2019 - Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Office du Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Du jeudi 20 au dimanche 23 juin 2019, notre ville accueillera la 11^{ème} édition de « Bordeaux Fête le Fleuve ».

Ce rendez-vous biennal, créé en 1999 avait été, lors de ses trois dernières éditions, associé au départ de la course nautique la « Solitaire du Figaro ».

L'édition 2019 sera conçue en étroite association avec « Liberté ! Bordeaux 2019 », la saison culturelle estivale qui réunit, autour du thème de la liberté, un grand nombre d'acteurs culturels et associatifs bordelais et métropolitains, ainsi que des artistes de dimension internationale.

Les deux plus grands voiliers-école au monde participeront à l'évènement, le Kruzenstern, mais également le Sedov, qui pourra pour la première fois venir jusqu'à Bordeaux grâce à la rehausse récente des câbles de la ligne haute tension au droit de Bassens.

Ces deux navires seront visitables par le grand public.

Sur la Garonne, les animations se succéderont, portées par des acteurs associatifs (ex : traversée de Bordeaux à la nage, course de stand-up paddle, démonstrations d'aviron ...) ou par les professionnels du tourisme fluvial qui proposeront un programme spécifique de balades nautiques en lien avec les temps forts de la Fête.

Sur la Garonne encore, création d'un spectacle pyrotechnique et lumineux confié au Groupe F.

Les quais seront divisés en deux grandes zones : un espace compris entre les arbres des Quinconces et la Bourse maritime dédié aux commandes artistiques de la Saison liberté (dont une œuvre monumentale de Kempinas) et un espace compris entre la Place Munich et le Miroir d'eau qui accueillera le village de la Fête : bandas, bagad, danses mais aussi pavillons média, touristiques ou institutionnels et, nouveauté de cette édition, une Fête des Vins blancs de Bordeaux, animée par plus de 80 viticulteurs, négociants ou professionnels.

Sur la place des Quinconces, quatre soirées de spectacles avec des concerts gratuits.

Le lien entre la liberté et le fleuve (ou les océans) sera mis en avant à travers deux expositions originales : les « Bateaux de la liberté », monographies autour d'une quinzaine de navires ayant fortement marqué l'histoire portuaire ou fluviale bordelaise par des actes de liberté, d'insoumission ou de résistance (sur les quais) et « Horizon liberté » qui évoquera les heurs et malheurs de la liberté quand elle se confronte aux aléas de la navigation.

Cette année, l'organisation de l'évènement est prise en charge par l'Office du Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole.

Un document de présentation de l'avant-programme est annexé à la présente délibération, ainsi que le budget prévisionnel qui s'établit aujourd'hui à 786 300 € HT et le projet de convention de partenariat.

La participation financière demandée à la Ville est de 180 000 euros, somme d'ores et déjà inscrite au budget primitif 2019.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- décider le versement à l'Office du Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole la somme de 180 000 euros pour l'organisation de « Bordeaux Fête le Fleuve 2019 », dont le montant sera imputé sur la fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Stephan DELAUX

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

Convention de partenariat
entre l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole et
La Ville de Bordeaux pour l'organisation de « Bordeaux Fête le
Fleuve 2019 »

Entre les soussignés

L'association « Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole » (OTCBM), domiciliée au 12 cours du XXX Juillet, 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphane Delaux, dûment habilité aux présentes par décision de l'assemblée générale de l'association en date du 2 juillet 2015,
ci-après désigné(e) « organisme bénéficiaire »

Et

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077, Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Nicolas FLORIAN, habilité aux fins et présentes par délibération de Conseil Municipal en date du _____ et reçu en Préfecture le _____

PREAMBULE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1^{er} du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles La Ville de Bordeaux attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année 2019, pour l'organisation de « Bordeaux Fête le Fleuve 2019 ».

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, le programme de cette manifestation.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 180 000 € équivalent à 22.89 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 786 300 €/HT), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 1.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à la Ville de Bordeaux selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La Ville de Bordeaux procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 70 %, soit la somme de 126 000 €, après signature de la présente convention.
- 30 %, soit la somme de 54 000 € après les vérifications réalisées par la Ville de Bordeaux conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2020, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'annexe 2.
- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du Code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de la Ville de Bordeaux dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à la Ville de Bordeaux la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer la Ville de Bordeaux sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou « d'entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR LA VILLE DE BORDEAUX

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La Ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de la Ville de Bordeaux, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion, utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la Ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de la Ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux :

Monsieur le Maire de Bordeaux
Hôtel de Ville,
Place Pey Berland,
33077 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Monsieur le Président de l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole
12 cours du XXX Juillet
33000 Bordeaux

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : budget prévisionnel
- Annexe 2 : modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le , en 4 exemplaires

Signatures des partenaires

Pour la Ville de Bordeaux,

Le Maire
Nicolas Florian

Pour l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole

Le Président
Stephan Delaux

Annexe 2
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

BORDEAUX FETE LE FLEUVE 2019**Budget prévisionnel**

RECETTES	
SUBVENTIONS	321 000 €
MAIRIE DE BORDEAUX	180 000 €
BORDEAUX METROPOLE	141 000 €
PARTENARIATS PRIVES et INSTITUT.	312 900 €
Accor hôtel	
Keolis	
Casino Barrière	
BPACA	
Suez Lyonnaise des eaux	
CIVB	
CEAPC	
ENEDIS	
France Boissons	
Eiffage	
EDF	
Quai des marques	
GPMB	
ESPACES COMMERCIAUX	92 400 €
Village Tourisme et institutionnels	36 000 €
Village Quinconces	30 000 €
Village food	26 400 €
NAUTISME PRESTATIONS DIVERSES	35 000 €
Privatisations, éceptions à bord de bateaux	10 000 €
Visites bateaux	25 000 €
AUTRES RESSOURCES	25 000 €
Mobilisation fonds associatifs propres OT	25 000 €
TOTAL RECETTES	786 300 €

DEPENSES	TOTAL
FRAIS STRUCTURE BGE	137 000 €
Equipe permanente BGE	90 000 €
Collaborateurs BFF + BFV internat. 2019	34 000 €
Frais administratifs BGE	13 000 €
PILOTAGE ACCOMPAGNEMENT	43 000 €
AMO pilotage agence Côte Ouest	
AMENAGEMENT DES SITES	72 300 €
Fourniture énergie	5 000 €
Quote part site Village + PC org	18 800 €
Gardiennage provision	16 000 €
Nettoyage et collecte déchets	3 500 €
Sanitaires	11 000 €
Sécurisation du site	4 500 €
Prévention contrôle installations	4 000 €
Secours DPS terrestre	9 500 €
ORGANISATION DES SITES	52 000 €
Structures et raccordement	27 000 €
Engins logistique générale	2 000 €
Scenographie,	5 000 €
Communication	1 000 €
Personnel technique	10 000 €
PC orga	0 €
Frais de vie catering	1 000 €
Signalétique générale	5 000 €
Assurance	1 000 €
PAVILLONS DES VILLAGES	60 500 €
Pavillons institutionnels tourisme	30 000 €
Fermeture des stands	4 000 €
Podium artistique	4 000 €
Village food +	22 500 €
CONCERTS DISPOSITIF SCENIQUE	101 500 €
Espace scénique	37 500 €
Logistique scène	4 000 €
Engins manutention et VHR techniciens	3 000 €
Son & éclairage	17 000 €
Loges sanitaires	3 000 €
Personnel	6 000 €
Hebergement + repas artistes +véhicules	6 000 €
espaces prod CO	4 000 €
Backline adaptation fiches techniques	8 000 €
ERP provision	12 500 €
VHR artistique	500 €
FEU ARTIFICE SPECTACLE	110 000 €
Feux artifice ou spectacle 2 soirs	80 000 €
Amenagt tours , gardiennage, électricité	12 000 €
Sonorisation quais Novelty	18 000 €
ANIMATIONS DIVERSES	12 000 €
Bordeaux à la nage	
Animations diverses: bagad, bandas, chœur	
Dansons sur les quais	
NAUTISME	85 000 €
Affrètements Kruzenshtern Sedov	60 000 €
Affrètements Rara Avis, Skeaf	19 000 €
Potelets visites bateaux	3 000 €
Organisation visites et hôteses	3 000 €
EXPOSITIONS	60 000 €
Bateaux de la liberté Quais	
Horizon liberté Musée Mer Marine	
PRESTATIONS PARTENAIRES BGE	17 000 €
Réceptions diverses et inauguration	13 000 €
Balades nautiques partenaires	4 000 €
COMMUNICATION ET EDITION	36 000 €
Partenariat	20 000 €
Achat espaces, programmes et flyers	10 000 €
Site internet et réseaux sociaux	2 000 €
Bénévoles	4 000 €
TOTAL DEPENSES	786 300 €
RESULTAT	0 €

Bordeaux
fête
le
fleuve

20/23
juin
2019

FLEUVE

Grands voiliers
Concerts gratuits
Gastronomie sur les quais
Spectacle pyrotechnique
Installations artistiques
Fête des vins blancs

LIBERTÉ!

Photographie © Guillaume Bonnard - conception graphique - direction de la communication, mairie de Bordeaux / 2019

bordeaux-fete-le-fleuve.com

BORDEAUX
Tourisme et Congrès



Bordeaux Fête le Fleuve

Du 20 au 23 juin 2019, Bordeaux Fête le Fleuve investit les quais et marque l'ouverture de la Saison culturelle « Liberté ! Bordeaux 2019 ».

Des concerts gratuits, des grands voiliers, des animations nautiques, des cabanes gastronomiques, des expositions, une fête des vins blancs, un spectacle pyrotechnique sur la Garonne constitueront l'essentiel d'un programme, auquel la saison Liberté ! apportera une couleur créative : installations artistiques, Entretiens de la Liberté, parcours-dégustation au cœur du Jardin Botanique et multiples expositions...



Côté fête **Les Concerts gratuits**

Bordeaux Fête le Fleuve vous donne rendez-vous sur la Place des Quinconces pour 4 soirs de fête et de grands concerts gratuits, en partenariat avec RTL2 et la Ville de Bordeaux.

Jeudi 20 juin, concert inaugural

- *20h - Arthur H et Guests avec l'Orchestre d'Harmonie de Bordeaux*

Vendredi 21 juin, dans le cadre de la fête de la musique

- *19h30 - Carmina Burana - Orchestre National Bordeaux Aquitaine, sous la direction de Paul Daniel, accompagné de 380 choristes*
- *22h - Odezenne*

Samedi 22 juin, en partenariat avec RTL 2

- *Programmation à venir*

Dimanche 23 juin, en partenariat avec RTL 2

- *Programmation à venir*



Côté fleuve

Les Grands Voiliers

Bordeaux Fête le Fleuve accueille des navires de légende dont les deux plus grands voiliers-école du monde, le Kruzenshtern et le Sedov (bateaux ouverts aux visites et privatisations). Ils reprendront la mer le dimanche 23 juin à la tombée de la nuit.

Le Sedov

Baptisé d'après le nom du célèbre explorateur Georgij Sedov, connu pour avoir été l'un des premiers à avoir cartographié l'Arctique, l'impressionnant quatre-mâts russe le **Sedov** est le plus grand navire-école du monde avec ses 117,50 mètres de coque. Initialement destiné au commerce, il devient en 1950 un navire dédié à la recherche océanographique, avant d'œuvrer à partir des années 60 pour la formation des marins en accueillant chaque année un équipage de 65 matelots et 164 cadets pour des voyages en mer de plusieurs mois.

N'ayant pu franchir le pont d'Aquitaine, empêché par ses mâts de 57 mètres lors de la Cutty Sark historique de 1990, le Sedov remontera pour la première fois la Garonne jusqu'au Port de la Lune. Un événement exceptionnel !

Le Kruzenshtern

Avec ses 114 mètres de long et sa hauteur de cathédrale, le **Kruzenshtern**, conçu en 1926 par l'armée allemande et arborant le drapeau russe depuis 1946, n'a pas à rougir de ses dimensions et est le deuxième plus grand voilier-école du monde. Lui aussi baptisé du nom d'un grand explorateur russe, Adam Johann von Kruzenshtern, il a pendant plusieurs décennies sillonné les océans et les mers pour des missions scientifiques avant de rejoindre en 1991 son port d'attache actuel, Kaliningrad. Désormais familier de l'escale bordelaise, le Kruzenshtern accostera aux Quinconces avec à son bord des centaines de cadets prêts à faire découvrir aux visiteurs tous les recoins de ce monument maritime.

Pour la première fois à Bordeaux

D'autres gréements seront amarrés au Ponton d'honneur. Parmi eux, le **Rara Avis**, le **Skeaf**, le **7e Continent**, investi dans la préservation des océans et la lutte contre la pollution plastique, ou encore le **Zenobe Gramme**, unique voilier de la Marine Royale belge. Le garde-côtes **Seudre** présentera au grand public le travail des Douanes.

Les visites de voiliers

En plus de pouvoir être admirés depuis les quais, les deux plus grands voiliers du monde et l'ensemble des navires participants pourront être visités.

Les grands voiliers

QUAIS QUINCONCES

Le Sedov - Le Kruzenshtern

Visites payantes : 5€, gratuites pour les moins de 6 ans.

Autres navires

PONTON D'HONNEUR

*Le Zenobe Gramme - Le 7ème Continent -
Le Skeaf - Le Rara Avis - Le Seudre*

Visites gratuites dans la limite des places disponibles et du respect des règles de sécurité.

Horaires de visites :

Jeudi 20 juin : 14h à 18h30.

Vendredi 21 au dimanche 23 juin : 10h30 à 12h30 et 14h à 18h30.

Ventes et réservations à partir du 6 mai

www.bordeaux-fete-le-fleuve.com

Après avoir passé quatre jours à quai, les grands navires mettront les voiles et sillonneront la Garonne une dernière fois. Certains repartiront vers l'océan Atlantique d'autres vers la mer Baltique. Les bordelais sont invités à saluer une dernière fois les équipages et capitaines depuis les quais. Ce départ clôturera en beauté la Fête du Fleuve.

Dimanche 23 juin à partir de 22h30





Animations nautiques

Vivez au rythme du fleuve grâce aux animations nautiques proposées durant ces 4 jours de fête. A voir depuis les quais, une course d'aviron, l'arrivée de régates ou des balades nautiques. Pour les sportifs, une nouvelle édition de la Traversée de Bordeaux à la nage.

Démonstration d'aviron

Des duels à la rame auront lieu sur le fleuve entre le pont Chaban-Delmas et le pont de pierre, sur une distance de 1000 m. Les clubs d'aviron de Bordeaux, Bègles, Arcachon et Libourne feront ainsi une démonstration de leurs pratiques.

Samedi 22 juin - Horaires à déterminer

Balades sur des bateaux de croisière

Embarquez à bord des péniches, yachts et day-cruise bordelais pour profiter de croisières en liberté sur le fleuve. Vous pourrez ainsi profiter de la fête depuis la Garonne et admirer les grands voiliers.

Programme à venir

Traversée de Bordeaux à la nage

En partenariat avec la section natation du club Omnisports des Girondins de Bordeaux, treizième édition de la traversée de Bordeaux à la nage dans le cadre de l'EDF Aqua Challenge. Les participants volontaires relieront les deux rives de la Garonne via un parcours de 1700 mètres.

Dimanche 23 juin

A partir de 12h30 - Quai Richelieu

Inscription : www.traverseedebordeaux.com

Régate du club de voile de Royan

Une dizaine de petits voiliers arriveront de l'embouchure de l'estuaire jusqu'au cœur de Bordeaux. Le club de voile de Royan proposera au public une balade sur la Garonne.

Programme à venir

Mais aussi...

- Course de stand-up paddle pour Bord'Ocean Sup Days
- Les 6 jours de la Garonne et l'arrivée d'une cinquantaine de canoës sur le fleuve

Plus d'informations à venir dans le programme



Liberté! **Bordeaux 2019**

Pour sa onzième édition, Bordeaux Fête le Fleuve sera couplé avec le lancement de la saison culturelle « Liberté ! Bordeaux 2019 ». Au programme du week-end d'ouverture : vernissages, parcours-exposition, installations monumentales, spectacle pyrotechnique, performances, Entretiens de la liberté, Cabanes folies...

Des œuvres artistiques originales : sculptures, installations, design

La saison culturelle « Liberté ! Bordeaux 2019 » propose à des artistes de renommée internationale de questionner la notion de « liberté » à travers des expositions dans des lieux culturels et musées de la Ville comme le CAPC ou la Base Sous-marine.

Pour Bordeaux Fête le Fleuve, ils investissent les quais avec un parcours artistique dans l'espace public qui restera installé plusieurs semaines. Parmi les œuvres présentes, un cabinet de lecture regroupant des textes autour de la liberté designé par Konstantin Grcic. Ou encore une installation monumentale de Zilvinas Kempinas.

Aperçu d'une œuvre de Zilvinas Kempinas





Le Nuage : (re)découvrez les refuges périurbains

Premier des Refuges périurbains à avoir vu le jour en 2010 dans la métropole bordelaise, le Nuage conçu par *Zébra3 et Buy Sell* élit domicile sur les quais. Habituellement installé au parc de l'Ermitage à Lormont, ce Refuge, ainsi que les 9 autres architectures uniques disséminées aux quatre coins de l'agglomération, propose aux citoyens en quête d'aventure de redécouvrir l'environnement qui les entoure, de dormir dans un lieu insolite et de profiter d'une expérience et d'un moment hors du temps.

<http://lesrefuges.bordeaux-metropole.fr>

Sur la prairie des Girondins



Création d'un spectacle nocturne sur la Garonne

Le Groupe F revient à Bordeaux avec son Dragon de feu et une création pyrotechnique originale. Il prend possession du Miroir d'Eau et illumine la Garonne et ses rives avec une installation spectaculaire.

Jeudi 20 et samedi 22 juin à 23h



A la Table du Paysage, l'expérience du jardin repas !

Alimentation Générale, associée aux chefs Gil Elad, Arnaud Lahaut et Ayako Ota du restaurant *Miles* ; Julien Dumas de la table parisienne *Lucas Carton* ; Armand Arnal de *La Chassagnette* et à l'artiste-apiculteur Olivier Darné, convie le public à la Table du Paysage : un parcours-dégustation au cœur du Jardin Botanique, un inventaire engagé, sensible, poétique et culinaire de la biodiversité du territoire. Dégustation de miels, cueillettes et bouchées aromatiques, plat autour du feu et notes sucrées originales, chaque assiette proposée s'inspirera des plantes de la région afin de recréer un véritable paysage comestible.

Une proposition originale d'Alimentation Générale à l'occasion de « Liberté ! Bordeaux 2019 » et de Bordeaux Fête le Fleuve

Sur réservation - Samedi 22 juin

Services du midi : 11h30-13h30 puis 13h-15h

Services du soir : 19h-21h puis 20h30-22h30

Cabanes folies

Alimentation Générale invite des chefs de Bordeaux, de Nouvelle-Aquitaine et d'ailleurs à inventer et revisiter des recettes du territoire. Au sein de 13 « Cabanes folies » customisées par un artiste, les gourmands et gourmets pourront découvrir les propositions culinaires salées et sucrées de chefs basques réunis par Vivien Durand du *Prince Noir*, du duo Gil Elad et Arnaud Lahaut des tables bordelaises du *Miles* et *Mampuku*, ou encore de l'équipe du parisien *Grillé*, Inaki Aizpitarte, Hugo Desnoyer et Frédéric Peneau.

Une proposition originale d'Alimentation Générale à l'occasion de « Liberté ! Bordeaux 2019 » et de Bordeaux Fête le Fleuve

*Vendredi, samedi et dimanche,
horaires à confirmer.*

LIB
ER
TE!
FI
EU
VE Bordeaux
fête
le
fleuve

En partenariat avec l'AANA et le CIVB



Horizons liberté !

Prendre la mer _____ _____ *pour vivre libre...*

Horizons liberté ! décline, en textes et en images, les heurs et les malheurs de la Liberté quand elle se confronte aux aléas de la navigation, des bateaux ou des océans... Cette évocation se déploie au Musée de la Mer et de la Marine et vient dialoguer avec les collections permanentes d'un musée qui a pour ambition de raconter la grande histoire de la navigation : quelle place la quête de Liberté occupe-t-elle dans cette aventure individuelle et collective ?

Les récits de la littérature voyageuse, les succès du cinéma d'aventure et aujourd'hui les exploits largement médiatisés des navigateurs solitaires nous ont habitués à associer la mer ou les océans au mot « liberté ». Les images des boat people vietnamiens, agrippés à leurs frêles radeaux, puis, celles, tragiques, des « naufragés de la Méditerranée », toutes et tous en quête de leur liberté, nous racontent une autre histoire : les mers et les océans peuvent aussi être des cercueils pour tous ceux qui aspirent à la liberté.

Horizons liberté ! rend compte du lien fragile et tendu entre une aspiration jamais assouvie à la liberté et le fracas de cette quête contre les réalités de notre monde et de nos océans.

Parcours-exposition au Musée de la Mer et de la Marine

20 juin à fin octobre

LIB
ER
TE!
FI
EU
VE
Bordeaux
fête
le
fleuve

Côté quais

Le Village de la Fête



Village tourisme et partenaires

Le village accueille des pavillons institutionnels, tourisme ou média, des stands associatifs, des points d'information sur les activités estivales et sur la saison culturelle.

Autour du pavillon de l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole, de nombreux offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine et du Sud-Ouest présenteront aux visiteurs la diversité et la richesse de notre région (patrimoine culturel, naturel et gastronomique, circuits touristiques, possibilités de séjour etc.).

Judi 20 juin, de 17h à 23h

Vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 juin, de 12h à 23h

La Fête des vins blancs

A l'occasion de Bordeaux Fête le Fleuve, les vignerons et négociants vous font découvrir les blancs de la région ! Dans un village en plein air, allez à la rencontre des hommes et des femmes qui font les 31 appellations de blancs de Bordeaux.

Avec l'achat d'un PASS à 10 €, bénéficiez d'un verre, d'un porte verre et de 3 dégustations pour découvrir leurs cuvées de blanc sec, de blanc doux ou de Crémant.

Vente des Pass à partir du XXX

Les Bateaux de la liberté

L'exposition rend hommage aux « Bateaux de la liberté » qui ont marqué notre histoire portuaire et estuarienne, aux voiliers, vapeurs, bateaux corsaires, cargos, croiseurs ou navires de guerre qui prirent le large pour fuir l'envahisseur nazi, pour transporter des migrants, des réfugiés espagnols, des rapatriés, des soldats...

Une exposition conçue par les Dossiers d'Aquitaine, avec le soutien de JC Decaux
20 au 23 juin sur les Quais

Quais en musique

Tout au long de ces quatre jours de fête, des bandas, des chœurs de marins, des orchestres et Dansons sur les quais feront vivre aux visiteurs des moments festifs, populaires et rythmés au gré des déambulations.

Programme détaillé à venir

Organisation

« Bordeaux Fête le Fleuve » est organisé par l' Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole (Bureau des Grands Événements),

dans le cadre de la Saison culturelle « Liberté ! Bordeaux 2019 » proposée par la Direction Générale des Affaires Culturelles de la Ville de Bordeaux

Avec le soutien de : Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, Casino-Théâtre Barrière de Bordeaux, AANA - Agence pour l'Alimentation Nouvelle Aquitaine.

Club des Grands Partenaires de Bordeaux Fête le Fleuve

AccorHotels, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Bordeaux Port Atlantique, Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, Eiffage Construction, Enedis, EDF, France Boissons, Keolis, Quai des Marques, Suez.

Contact, informations, réservations

Annaïck GUENA

Coordination générale

05 56 00 06 10

a.guena@bordeaux-tourisme.com

Lilian BARBE et Elisa CROUZILLE

Stagiaires

05 56 00 06 11

bff@bordeaux-tourisme.com



LIB
ER
TE!

FL
EU
VE
Bordeaux
fête
le
fleuve